



NOTE DE PRESENTATION BRÈVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 C.C.A.S. LE TREPORT - SERVICE D'AIDE À DOMICILE

1 - INTRODUCTION

Aux termes des dispositions de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales :
« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil d'administration à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L.2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L.2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après adoption par le conseil d'administration des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans les conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. »

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Président. Il retrace les opérations de toute nature réalisées au cours de l'année.

Le cycle budgétaire est le suivant : budget primitif, décisions modificatives et compte administratif.

2 - BUDGET ANNEXE DU C.C.A.S. : SERVICE D'AIDE A DOMICILE

3-1 ANALYSE DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

De façon synthétique, la répartition des recettes réelles de fonctionnement pour un montant de **883 470.39€** est la suivante :

	CA 2023	CA 2024
Groupe 1 (017) : produits de la tarification	608 053.78 €	611 458.09 €
Groupe 2 (018) : autres produits relatifs à l'exploitation	218 691.81 €	272 012.30 €
Groupe 3 (019) : produits financiers	0 €	0 €
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	826 745.59 €	883 470.39 €

3-1-1 produits de la tarification (groupe 1)**Montant CA 2024 : 611 458.09 € soit 69.21 % des recettes réelles de fonctionnement.**

Ces recettes correspondent aux :

- Produits à la charge du Département ;
- Produits à la charge de l'utilisateur ;
- Produits à la charge d'autres financeurs.

		CA 2024
733	Produits à la charge du Département	377 505.78 €
734	Produits à la charge de l'utilisateur	192 401.84 €
738	Produits à la charge d'autres financeurs	41 550.47 €
Total des produits de la tarification		611 458.09 €

3-1-2 autres produits relatifs à l'exploitation (groupe 2)**Montant CA 2024 : 272 012.30 € soit 30.79 % des recettes réelles de fonctionnement.**

Ces recettes correspondent :

- Aux produits d'activités annexes : téléalarme ;
- A la subvention d'équilibre versée par la Ville ;
- Aux autres produits de gestion courante ;
- Aux remboursements sur rémunération du personnel : Indemnités journalières en cas de subrogation ;
- Aux remboursements sur charges de sécurité sociale : remboursement Département.

		CA 2024
70	Autres produits d'activités annexes	10 206.77 €
74	Subvention d'exploitation	179 600.00 €
75	Autres produits de gestion courante	6 902.21 €
6419	Remboursement sur rémunération du personnel	19 513.86 €
6459	Remboursement sur charge de sécurité sociale	55 789.46 €
Total des autres produits relatifs à l'exploitation		272 012.30 €

3-2 ANALYSE DES DEPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENTLes dépenses de fonctionnement d'un montant de **858 991.23 €** se décomposent de la façon suivante :

	CA 2023	CA 2024
Groupe 1 (011) : dépenses afférentes à l'exploitation courante	12 341.05 €	18 752.37 €
Groupe 2 (012) : dépenses afférentes au personnel	780 158.43 €	812 852.51 €
Groupe 3 (016) : dépenses afférentes à la structure	15 653.23 €	27 386.35 €
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	808 152.71 €	858 991.23 €

3-2-1 dépenses afférentes à l'exploitation courante (groupe 1)

Montant CA 2024 : 18 752.37 € soit 2.18 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Ces dépenses correspondent aux divers achats nécessaires à la protection des agents (EPI pour les aides à domiciles) ainsi qu'à la location des appareils de téléassistance mis en place chez les administrés. Une flotte téléphonique est également mise à disposition des agents.

		CA 2024
606	Achats non stockés de matières et fournitures	7 264.97 €
61118	Autres prestations	9 715.00 €
6256	Missions	18.88 €
6257	Réceptions	30 €
6262	Frais de télécommunication	1 723.52 €
Total des dépenses afférentes à l'exploitation courante		18 752.37 €

3-2-2 dépenses afférentes au personnel (groupe 2)

Montant CA 2024 : 812 852.51 € soit 94.56 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Nombre d'agents au grade d'agent social au 31 décembre 2024 :

- 30 agents titulaires à temps non complet. En 2024 : 1 stagiairisation et 1 licenciement pour inaptitude.
- 3 agents contractuels.

3-2-3 dépenses afférentes à la structure (groupe 3)

Montant CA 2024 : 27 386.35 € soit 3.19 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Ces dépenses correspondent aux différents frais relatifs aux assurances, maintenance informatique, pertes sur créances irrécouvrables, services bancaires (intérêts liés à l'utilisation de la ligne de trésorerie).

		CA 2024
6512	Redevances pour concessions - droit d'utilisation	1 340.16 €
6518	Redevances pour concessions - autres	11 400.00 €
658	Charges diverses de gestion courante	11 083.00 €
673	Titres annulés sur exercice antérieur	674.90 €
6615	Intérêts ligne de trésorerie	749.66 €
616	Prime d'assurance	723.77 €
627	Services bancaires	172.85 €
6156	Maintenance informatique	1 242.01 €
Total des dépenses afférentes à la structure		27 386.35 €

3- 3 ANALYSE DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

		CA 2024
10682	Réserve affectée à l'investissement	7 850.80 €

3 -4 ANALYSE DES DEPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement d'un montant de **8 188.80 €** se décomposent de la façon suivante :

		CA 2024
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	8 188.80 €
Total des dépenses d'investissement		8 188.80 €